



05-06 et 07 avril 2024

10^{ème} Rallye VHC de l'Anguison

RÈGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes, les règles spécifiques rallye VHC et le règlement de la Coupe de France des rallyes VHC. Il est identique à celui de la discipline moderne correspondante au 32^{ème} rallye de l'Anguison et est complété par les articles spécifiques ci après :

Article 1 ORGANISATION

L'A.S.A Nivernais-Morvan, en qualité d'organisateur administratif et l'Écurie Corbigny Auto, en qualité d'organisateur technique, organisent les 05, 06 et 07 avril 2024 le **10^{ème} Rallye National VHC de l'Anguison**.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA n° : **84 en date du 22 janvier 2024**

Comité d'organisation

ECURIE CORBIGNY AUTO www.ecurie-corbigny-auto.org

- **Président** : Jean Michel PIGENET - Tel 06 82 11 80 56
- **Membres administratifs** : Serge AVRY- Karine BOICHE - Catherine DA SILVA - Jean-Jacques ROUSSEAU
- **Membres techniques** : Laurent LEPLAT - Jean-Claude MARCHAND - François MILLERAND
Bruno MONSINJON - Denis HAENTJENS - Denis GENET

Secrétariat du rallye : Véronique SECHERESSE 2, lotissement Marceau 58800 Corbigny Tel 06 87 03 48 68
email : francis.secheresse@wanadoo.fr

Permanence du Rallye : Salle Saint Seine, rue du Boulevard 58800 Corbigny
du vendredi 05 avril et dimanche 07 avril de 7h00 à 20h00

1.1 OFFICIELS (identiques au rallye moderne)

Directeur de course :	Hubert BENOIT	3617	0411
Responsable Commissaires technique :	Michel GUYOT	4432	0408
	Christian PERROT	12848	0308

En dehors des commissaires sportifs, tous les officiels sont juge de faits

1.2 Éligibilité

Le 10^{ème} Rallye National VHC de l'Anguison compte pour la Coupe de France des Rallyes VHC 2024 (coefficient 2) et les challenges de la Ligue Bourgogne Franche-Comté 2024.

1.3 Vérifications

Pré-vérifications administratives : Des pré-vérifications administratives seront effectuées le jour des reconnaissances (Lundi 1^{er} avril 2024) lors de la remise du road-book au PC Course Place du Champ de Foire à Corbigny. A cette occasion, les équipages devront présenter les originaux et fournir les photocopies des documents suivants :

- Permis de conduire Pilote et Copilote
- Licences Pilote et Copilote
- 1^{ère} page de la fiche d'homologation de la voiture
- 1^{ère} page du passeport technique (PTH)
- Certificat d'immatriculation du véhicule de reconnaissance

A l'issue de ces pré-vérifications et sous réserve de l'acquittement des droits d'engagement, il sera remis aux équipages, le road-book, le numéro de reconnaissance, les plaques rallye, les panneaux de portières et l'ensemble des autocollants. Il sera aussi communiqué l'heure de convocation aux vérifications administratives complémentaires et techniques.

Les équipages devront présenter les originaux des licences et du permis de conduire lors du contrôle technique de leur voiture.

Vérifications administratives et techniques : Elles se dérouleront le **vendredi 05 avril 2024 de 14h00 à 20h15** :

- **Vérifications administratives** : **Salle Saint Seine, rue du Boulevard à Corbigny**
- **Vérifications techniques** : **Place du Champ de Foire à Corbigny**

Les vérifications finales seront effectuées au Garage HERVE-GRILLOT Agent RENAULT Av. Jules Renard 58800 Corbigny (Taux horaire 60€ TTC).

Article 2 ASSURANCES

Conforme au règlement standard F.F.S.A

Article 3 CONCURRENTS ET PILOTES

3.1 Demande d'engagement - Inscriptions

Fournir la copie de la 1^{ère} page du PTH

3.1.5 Tout concurrent qui désire participer au 10^{ème} Rallye National VHC de l'Anguison doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée avant le **Lundi 25 mars 2024** à l'adresse suivante :

Véronique SECHERESSE 2, lotissement Marceau 58800 Corbigny
Tel : Tel 06 87 03 48 68 email : francis.secheresse@wanadoo.fr

3.1.10 Le nombre des engagés est fixé à 20 voitures maximum.

3.1.11.1 *Les droits d'engagements sont fixés :*

Sur chaque engagement il sera prélevé 5€ qui seront reversés pour le challenge des commissaires de la ligue Bourgogne-Franche-Comté.

- 435 € avec la publicité facultative des organisateurs
- 415 € avec la publicité facultative des organisateurs pour tout équipage comportant au moins 1 membre de l'ASA organisatrice.
- 395 € avec la publicité facultative des organisateurs pour tout équipage comportant 2 membres de l'ASA organisatrice.
- sans la publicité facultative des organisateurs, les droits d'engagement sont doublés.

Les chèques ne seront déposés en banque que le **mardi 9 avril 2024**.

3.2 Équipages

Conforme au règlement standard F.F.S.A

3.3 Ordre de départ

Les voitures du rallye VHC partiront après les VHRS et avant les voitures du rallye moderne.

La liste des numéros de compétition sera établie par l'organisateur.

L'attribution des numéros se fera dans l'ordre croissant suivant :

- Pilotes prioritaires (FIA et FFSA)
- Pilotes désignés par l'organisateur en fonction de leurs résultats précédents.
- Tous les autres pilotes dans l'ordre croissant des groupes et classes suivants :
 - Groupe A, Groupe 4/5, Groupes B, Groupe 2, Groupe 3, Groupe N et 1, Classic le tout dans l'ordre décroissant des cylindrées.

Dans chaque classe, il sera tenu compte des performances des équipages (pilotes et voitures).

La FFSA se réserve le droit de statuer sur la classification d'un pilote en dehors de ces critères sans en justifier les raisons.

Article 4 VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1.1 Voitures autorisées

Conforme aux règles spécifiques rallye VHC 2024.

Article 5 IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITÉ

5.1 Identification des voitures

Conforme au règlement standard F.F.S.A

5.2 Publicité

La publicité obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier. La surface de la plaque d'immatriculation avant (520mm x 110mm), à sa position d'origine, est réservée à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer une identification promotionnelle.

Article 6 SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1 Description

Le 32^{ème} Rallye de l'Anguisson représente un parcours de 342,836 kms. Il est divisé en deux étapes et quatre sections. Il comporte 12 épreuves spéciales (3 ES différentes) d'une longueur totale de 130,136 kms :

- ES 1-4-7-10 MHERE 17,057 kms
- ES 2-5-8-11 GACOGNE 6,508 kms
- ES 3-6-9-12 ST MARTIN DU PUY 8,969 kms

6.2 Reconnaissances

Conforme au règlement standard F.F.S.A, ajouter :

6.2.6 Les reconnaissances sont autorisées à partir du 1^{er} avril 2024 uniquement les jours suivants:

Dimanche 1^{er} avril	de 08h30 à 17h00
Vendredi 05 avril	de 08h30 à 20h00

Afin de réduire les nuisances, le nombre de passages en reconnaissances est limité à 3 maximum et des contrôles seront effectués.

Article 7 DÉROULEMENT DU RALLYE

7.1P Départ Dans le sens croissant des numéros de course, avant le rallye moderne.

7.3.5 Le pointage du carnet ne peut être effectué que si les deux membres de l'équipage ainsi que la voiture se trouvent dans la zone de contrôle. Ce pointage pourra être effectué, équipage à bord. Pour les CH qui précèdent le départ d'une ES, le pointage sera obligatoirement effectué équipage à bord.

7.3.17 Nouveau départ après abandon

Conforme au règlement de la coupe de France des rallyes VHC FFSA 2024.

7.5.20.1 Séance d'essai (complément de l'article 7.5.20 de la réglementation standard des rallyes 2024)

Une séance d'essai (2.500 km) sera organisée le **vendredi 05 avril 2024** entre **14h30 et 17h00**. Seuls les membres d'un équipage régulièrement engagé au rallye pourront y participer. Cette séance d'essai ne pourra avoir lieu que, si au moins **8** équipages (modernes et/ou VHC) s'y inscrivent. La participation financière pour cette séance sera de **100 €**.

La demande de participation à cette séance d'essai devra obligatoirement être notifiée sur la demande d'engagement et accompagnée du chèque correspondant. Au départ de la séance d'essai, un commissaire technique vérifiera à minima la conformité des équipements de sécurité des voitures et des équipages.

Article 9P CLASSEMENT:

Conforme au règlement de la coupe de France des rallyes VHC FFSA 2024.

Article 10P Prix - Coupes

La remise des prix se déroulera sur le podium d'arrivée place du Champ de Foire à Corbigny.

Coupes : Chaque concurrent recevra un trophée

Prix : Les concurrents récompensés recevront un produit du terroir